



---

**Frédéric Ocqueteau, *Les défis de la sécurité privée. Protection et surveillance dans la France d'aujourd'hui***

Paris, L'Harmattan, « Déviance & Société », 1997, 190 p. ISBN  
2-7384-5498-4

**Dominique Kalifa**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/chs/868>  
DOI : 10.4000/chs.868  
ISSN : 1663-4837

**Éditeur**

Librairie Droz

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 2000  
Pagination : 131-132  
ISBN : 2-600-00433-5  
ISSN : 1422-0857

**Référence électronique**

Dominique Kalifa, « Frédéric Ocqueteau, *Les défis de la sécurité privée. Protection et surveillance dans la France d'aujourd'hui* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 4, n°1 | 2000, mis en ligne le 02 avril 2009, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/chs/868> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chs.868>

---

colorent la marginalité subie de qualificatifs nouveaux : en Europe de même qu'aux États-Unis, la question sociale après 1830-1840 est alors pensée en terme de « pathologie sociale »; de son côté, la criminologie naissante (et bientôt dominante) enferme cette pathologie dans un questionnaire « scientifique », obsédé par la récursive, le milieu social et l'atavisme.

Cet ouvrage est précieux parce qu'il permet quelques comparaisons avec les modèles européens du contrôle social de la précarité (réhabilitation). Pourtant, l'objet visé par l'auteur semble trop vaste: synthétiser en moins de 300 pages les mutations séculaires de la politique du contrôle social des marginaux aux États-Unis, pays marqué en outre par un formidable processus d'urbanisation, de migration et de paupérisation, ne peut aboutir qu'à un premier bilan où les réponses ne sont donc, tout naturellement, que partielles. Toutefois, l'ouvrage permet de comprendre aujourd'hui l'effondrement du modèle nord-américain en matière de politique sociale. La crise américaine devrait signaler les politiques de contrôle social qu'il ne faut pas suivre dans les régimes démocratiques européens. Dès la fin du siècle des Lumières, ceux-ci misent sur la prévention et la perfectibilité des individus et des institutions, parient sur la réhabilitation via la prison carcérale, ce revers obligé de tout contrat social moderne. Comme le souligne justement Danielle Laberge, l'« extension de la pénalité » est pourtant devenue aujourd'hui aux États-Unis l'essence même du contrôle social de la marginalité ou de la misère. Dans une culture du libéralisme économique, la politique sociale reste en outre une « affaire de sous ». Cet économisme pénal mène l'État à se retirer, paradoxalement, du champ même du contrôle social dont il a besoin pour assurer la sécurité des individus et des biens, ainsi que la sienne. Dans une nation où la culture de la violence reste une des valeurs fondamentales des « libertés » individuelles depuis ses origines (conquête, lynchage, détention d'armes, etc.), ce recul étatique engendrera peut-être, suggère avec pertinence Danielle Laberge, un retour radical à l'eugénisme social ou aux pires usages de la justice privée dans les vingt prochaines années.

Michel Porret  
 Michel.Porret@lettres.unige.ch

**Frédéric Ocqueteau, *Les défis de la sécurité privée. Protection et surveillance dans la France d'aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, « Déviance & Société », 1997, 190 p. ISBN 2-7384-5498-4**

Longtemps le seul chercheur à s'intéresser en France au secteur émergent de la sécurité privée, Frédéric Ocqueteau a consacré à cette question plus de dix années de travaux, qui contribuèrent largement à la fonder comme objet d'étude sociologique et juridique. Précis et synthétique, ce petit livre apparaît donc à la fois comme un bilan des recherches réalisées et une mise au point critique. Outre la recension très complète qu'il propose de la littérature sur ce sujet, l'ouvrage vaut au moins à trois égards : par le recentrage qu'il opère de la notion de « sécurité privée », et qui permet de cerner le secteur dans toute son étendue contemporaine; par l'analyse des diverses recompositions professionnelles qui l'affectent depuis une vingtaine d'années; par l'étude enfin des relations entretenues avec les pouvoirs publics, qui posent à la fois la question de la légitimité de la sécurité privée dans un État de droit, et celle du risque de « déficit démocratique » qu'elle peut constituer.

S'efforçant de prendre la mesure des diverses activités proposées, l'ouvrage signale d'abord l'existence d'un secteur beaucoup plus vaste, plus composite et surtout plus autonome que les traditionnelles polices supplétives ou privées des XIX<sup>e</sup> et premier XX<sup>e</sup> siècles, garantes ou auxiliaires d'un ordre purement instrumental. C'est en effet à l'essor d'une véritable « chaîne de la sécurité » que l'on assiste depuis la fin des années 1970, marquée notamment par la progressive substitution des technologies de protection (industries de l'alarme et vidéosurveillance par exemple) aux seules ressources humaines. Mu par une logique commerciale et marchande, le « champ de services » que décrit l'auteur se révèle extraordinairement inventif, exploitant tout ce qui peut concerner, de près ou de loin, la gestion et la prévention des risques. Bien plus qu'une nouvelle forme de police privée, il s'agit donc d'une véritable industrie, dont la plupart des composantes, transport de fonds en tête, connaissent une croissance soutenue, qui emploie aujourd'hui plus de cent mille personnes (soit deux agents de sécurité pour trois policiers et gendarmes) et se montre capable de produire à grande échelle ce « bien » nouveau qu'est désormais la sécurité.

On comprend donc l'enjeu que constitue, pour un tel secteur, la question de sa professionnalisation. D'autant que la situation y apparaît particulièrement difficile : l'absence de structures solides y est patente, la concurrence féroce, la déontologie incertaine, et l'on y est longtemps demeuré en dehors du droit commun du travail, sans programme sérieux de formation, sans réglementation cohérente ni conventions collectives. En dépit des tentatives de concentration et d'assainissement menées depuis vingt ans par quelques organisations patronales, et dont l'ouvrage tient la chronique détaillée, la cohésion professionnelle demeure aujourd'hui encore largement de façade. Il n'est vraiment qu'en matière salariale que règne désormais le droit commun. C'est d'ailleurs souvent davantage de l'extérieur que de l'intérieur du champ professionnel que sont venues les impulsions décisives. Analysant l'état récent de la jurisprudence les concernant, Ocqueteau montre que les entreprises de gardiennage ou de surveillance sont de plus en plus tenues de produire une « obligation de résultat », et non plus seulement de moyens ». Malgré l'insuffisance des moyens mis à la disposition des préfetures pour organiser le contrôle des entreprises et des salariés, les dispositions de la loi de juillet 1983 permirent également d'améliorer la situation. Complétant le dispositif, la loi Pasqua de janvier 1995 pouvait explicitement compter les sociétés privées au nombre des acteurs concourant de plein droit à la sécurité générale. En réglementant (et en facturant lourdement) les interventions faisant suite aux appels des télésurveilleurs, la police joua également un rôle important de clarification. Mais l'ouvrage montre combien ce sont désormais les compagnies d'assurances qui, en plaçant progressivement les sociétés de sécurité sous leur contrôle et leur dépendance, se sont imposées comme les acteurs décisifs de cette normalisation. Même si les pouvoirs publics s'efforcent de ménager les transitions, c'est donc bien la dépossession progressive de l'une des principales fonctions régaliennes de l'État que signale le phénomène. Joint à la généralisation des technologies nouvelles de surveillance et à l'usage de supports numériques, on comprend que ce processus de division et de privatisation d'une régulation sociale obéissant aux seules logiques du marché puisse inquiéter. D'où l'importance de poursuivre la recherche et la réflexion sur ce domaine encore trop négligé par l'histoire et les sciences sociales.

Dominique Kalifa  
 Université Denis-Diderot Paris VII  
 Kalifa@ccr.jussieu.fr